

Au prix de votre séjour dans cet établissement s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, pôle de Saint Pierre Eglise, et du conseil départemental de la Manche.

Cette taxe est fonction de la catégorie d'hébergement et du nombre de personnes y séjournant.

Tourist tax will be added to the price of your stay. This tax will be collected by the accommodation provider you are staying at, on behalf of the Communauté d'Agglomération Le Cotentin, pôle de Saint Pierre Eglise, and the conseil départemental of La Manche.

This tax is based on the type of accommodation and the number of people.

TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR / TOURIST TAX RATES

Par personne et par jour / Per person and per day

Meublés de tourisme* Furnished flats	Tarifs** Rates
★ ★ ★ ★ ★	1.30 €
★ ★ ★ ★ ☆	1.21 €
★ ★ ★ ☆ ☆	0.83 €
★ ★ ☆ ☆ ☆	0.66 €
★ ☆ ☆ ☆ ☆	0.50 €
Non classé Unranked	0.50 €

Campings Campsites	Tarifs** Rates
★ ★ ★ ★ ★	0.55 €
★ ★ ★ ★ ☆	0.44 €
★ ★ ★ ☆ ☆	0.44 €
★ ★ ☆ ☆ ☆	0.22 €
★ ☆ ☆ ☆ ☆	0.22 €

Chambres d'hôtes* Bed & Breakfast	Tarifs** Rates
Sans distinction Without distinction	0.50 €

(*)Et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes / And all other establishments with equivalent tourist classification characteristics

(**)Ce tarif inclut la taxe additionnelle du conseil départemental / This rate includes the additional tax of the conseil départemental.

CONDITIONS D'EXONERATION / TAX EXEMPTION

Sont exonérés de la taxe, selon l'article L. 2333-31 du CGCT :

- Les personnes domiciliées sur le territoire ayant une résidence soumise à la taxe d'habitation ;
- Les personnes mineures ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Are exempt from tax according to article L. 2333-31 of CGCT :

- People submitted to local residence tax ;
- Minors / People under 18 ;
- Seasonal contractors employed on the municipality ;
- People benefiting from an emergency housing or a temporary rehousing.